



Région : BRETAGNE

Département : MORBIHAN

Arrondissement : LORIENT

Commune : NOSTANG

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU SAMEDI 28 JANVIER 2023**



## Liste des délibérations suite à la séance du Conseil Municipal du samedi 28 janvier 2023 à la mairie de Nostang :

*Membres en exercice : 19*

*Membres présents : 11*

*Membres votants : 18*

- Approbation du PV du 12 décembre dernier à l'unanimité des présents
- Information des conseillers sur les décisions de Monsieur Le Maire prises dans le cadre de sa délibération de délégation de compétences

DATE	NUMÉRO D'ORDRE	INTITULÉ	VOTE
28/01/2023	DE-2023-01-01	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget	<u>Voix :</u> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
28/01/2023	DE-2023-01-02	Travaux dans le cimetière – Demande de subvention	<u>Voix :</u> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>
28/01/2023	DE-2023-01-03	Autorisation de recrutement	<u>Voix :</u> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

# Membres du conseil municipal

<b>Jean-Pierre GOURDEN</b>	<b>Christophe TERRES</b>	<b>Marie LE QUINTREC</b>
Présent	Présent	Présente
<b>Claude CONAN</b>	<b>Ghislaine BROQUARD</b>	<b>Denis L'ANGE</b>
Présent	Présente	Présent
<b>Dominique TRECANT</b>	<b>Renée GAIVORT</b>	<b>Anne-Françoise LE BIHAN</b>
Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN	Présente	Présente
<b>Thibault DE LA MOTTE</b>	<b>Véronique PERON</b>	<b>Didier LE CHANU</b>
Ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN	Présente	Ayant donné pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
<b>Nolwenn GENTIL</b>	<b>Pierre-Alain LOEZIC</b>	<b>Lucie KOWAL</b>
Présente	Présent	Ayant donné pouvoir à Renée GAIVORT
<b>Philippe DEPUTTE</b>	<b>Solenn LOEZIC</b>	<b>Jean-François THIEBOT</b>
Ayant donné pouvoir à Christophe TERRES	Ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC	Ayant donné pouvoir à Véronique PERON
<b>Myriam ROSSOLIN</b>		
Absente excusée		

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-20232-01-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2023

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC.

**Etaient absents :** Dominique TRECANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN  
Didier LE CHANU ayant donné pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC  
Lucie KOWAL ayant donné pouvoir à Renée GAIVORT  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Christophe TERRES  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN

**Secrétaire de séance :** Nolwenn GENTIL

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET**

**VU** l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

**Pour le budget assainissement**

	BP 2022 ( RAR inclus)	DM	Crédits ouverts	Autorisation
2031 - Frais d'études	39 922,55 €		39 922,55 €	9 980,64 €
2315 - installations, matériel et outillage divers	401 194,88 €		401 194,88 €	100 298,72 €

**Soit les autorisations suivantes pour le budget principal :**

	BP 2022 ( RAR inclus)	DM	Crédits ouverts	Autorisation
<b>13 - Travaux de voirie divers</b>				
2315 - Installations, matériel et outillage technique	20 022,00 €		20 022,00 €	5 005,50 €
<b>14 - travaux de bâtiments</b>				
2031 - Frais d'études	3 000,00 €		3 000,00 €	750,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
<b>15 - Restauration de la Chapelle de Lègevin</b>				
2031 - Frais d'études	6 000,00 €		6 000,00 €	1 500,00 €
<b>18 - Acquisition matériel , outillage et mobilier</b>				
2315 - Installations, matériel et outillage technique		30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
2183 - Matériel de bureau	11 800,00 €	0,00 €	11 800,00 €	2 950,00 €
2184 - mobilier		5 000,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
<b>28 - Programme annuel de voirie</b>				
2315 - Installations, matériel et outillage technique	84 299,04 €	77 778,00 €	162 077,04 €	40 519,26 €
<b>37 - Révision PLU</b>				
202 - Frais de réalisation de document d'urbanisme	11 244,81 €	7 000,00 €	18 244,81 €	4 561,20 €
<b>39 - Restauration de la chapelle de Kergoh</b>				
2313 - Constructions	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
<b>40 - Réhabilitation de la maison Bourgeon</b>				
2031 - Frais d'études	6 500,00 €		6 500,00 €	1 625,00 €
<b>42 - Eaux pluviales</b>				
2111 - Terrain nus	37 900,00 €		37 900,00 €	9 475,00 €
<b>43 - Réhabilitation de la mairie</b>				
2031 - Frais d'études	40 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	260 000,00 €	-52 000,00 €	208 000,00 €	52 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget et dans la limite des crédits ci-dessus.

Certifié conforme, le 30/01/2023



Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN.

Le secrétaire de séance,

Nolwenn GENTIL



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-20232-01-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2023

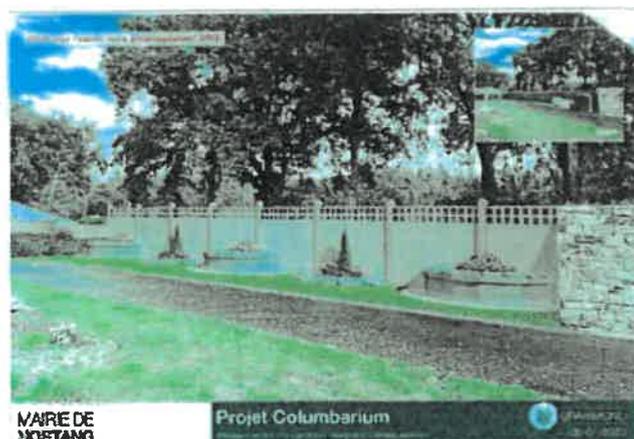
**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC.

**Etaient absents :** Dominique TRECANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN  
Didier LE CHANU ayant donné pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC  
Lucie KOWAL ayant donné pouvoir à Renée GAIVORT  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Christophe TERRES  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN

**Secrétaire de séance :** Nolwenn GENTIL

**TRAVAUX DANS LE CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune de Nostang possède un cimetière comprenant 347 concessions dont 138 sont libres. La municipalité a également installé 3 colombariums afin de proposer aux familles 19 cases pour accueillir les urnes funéraires. Sur ces 19 seulement 4 sont encore disponibles. Afin de pouvoir continuer à proposer aux familles un espace cinéraire, le bureau municipal propose d'installer un nouveau colombarium de 9 places.



Pour un montant de 7 925 € HT. Pour ces travaux et aménagements de cimetière, des subventions peuvent nous être attribuées, notamment de la part de l'Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

#### Plan de financement estimatif

Dépenses		Recettes	
Travaux d'installation d'un colombarium : € HT	7925	DETR (40 % maximum) :	3 170 €
		Autres :	
		Autofinancement : €	4 755€
<b>Total dépenses :</b> € HT	<b>7925</b>	<b>Total Recettes :</b>	<b>7925 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Valide le projet de travaux dans le cimetière de Nostang ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et tous les documents afférents ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subvention pour ce projet.

Certifié conforme, le 30/01/2023

 Le Maire,  
**Jean-Pierre GOURDEN.**

Le secrétaire de séance,



**Nolwenn GENTIL**

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-20232-01-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2023

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Véronique PERON, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC.

**Etaient absents :** Dominique TRECANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN  
Didier LE CHANU ayant donné pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC  
Lucie KOWAL ayant donné pouvoir à Renée GAIVORT  
Philippe DEPUTTE ayant donné pouvoir à Christophe TERRES  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Jean-François THIEBOT ayant donné pouvoir à Véronique PERON  
Myriam ROSSOLIN absente excusée  
Thibaut DE LA MOTTE ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN

**Secrétaire de séance :** Nolwenn GENTIL

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°.

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Au regard des nouvelles exigences administratives demandées aux communes et du développement de Nostang, il était nécessaire de renforcer l'équipe administrative qui comptait 2 ETP. De ce fait, par délibération du 31 janvier 2020, la municipalité a créé un emploi non permanent pour recruter un renfort accueil au niveau du service administratif pour une quotité de 20/35<sup>ème</sup>. Puis en 2021, suite à une demande de temps partiel d'un agent du service administratif, ce poste a été maintenu en CDD avec une quotité de 28/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal !

- **CREE un emploi d'adjoint administratif non permanent d'une durée de un mois et 5 jours, à compter du 24 février 2023 et jusqu'au 31 mars 2023 et à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services de 28/35<sup>ème</sup> annualisée ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter pour ce poste via un contrat à durée déterminée de droit public pour accroissement d'activité**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget.**

*Certifié conforme, le 30/01/2023*



**Le Maire,**

**Jean-Pierre GOURDEN.**

**Le secrétaire de séance,**

**Nolwenn GENTIL**